

**VILLE DE VILLEPARISIS**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SÉANCE DU 11 MAI 2026**

☞☞☞☞

L'an deux mille vingt-six, le onze mai 2026, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Président :

Nombre de membres en exercice	11
Date de la convocation	23 avril 2026
Membres présents	9
Membres représentés	1
Membres absents	1
Secrétaire de séance	Murielle LANG

☞☞☞☞

**Présents :**

Laura STRULOVICI, Adjointe au Maire,  
Nathalie DACHICOURT, Patricia DHOTEL, conseillères municipales  
Daniel ARNOUD, conseiller municipal  
Stéphanie BARANGER, Audrey MERET, Estelle PAROUX, Emilie COOWAR

**Pouvoirs :**

Micheline HILAIRE donne pouvoir à Laura STRULOVICI

**Absent :**

Claude SICRE DE FONTBRUNE

☞☞☞☞

## Conseil d'Administration du CCAS du 11 mai 2026 – Délibération n° 2026-06/05-01

### **OBJET : ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-21/03-13 en date du 30 mars 2026 portant élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté du Maire n° 2026\_01279 en date du 14 avril 2026 nommant les représentants d'associations conformément aux dispositions des articles L. 123-6, R. 123-11, R 123-12 et R 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,

Considérant que Mme Laura STRULOVICI s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CCAS,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

### **DELIBERE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Est élu(e) Vice-Président(e) du Conseil d'Administration du CCAS, Madame Laura STRULOVICI.

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et inscrite au registre des Actes Administratifs.

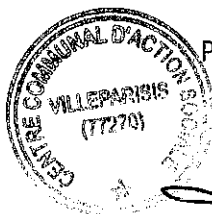
#### **Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Adopté à l'unanimité après le vote suivant :**

**10 votants dont 1 pouvoir**

**10 pour dont 1 pouvoir**



Pour extrait conforme, le 12 mai 2026

**Frédéric BOUCHE**

Président du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale